



# Programme AVOT OUBANIM

## Souccot 5784



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



**1 HEURE**

1 heure d'étude Parents -  
Enfants pédagogique et ludique

**? 1 QUIZZ**

1 Quizz hebdomadaire  
où les gagnants sont publiés



**1 SOIREE**

Une soirée organisée chaque mois dans une  
communauté avec des cadeaux à gagner



**1 TIRAGE AU SORT**

1 tirage au sort par mois pour  
gagner des super cadeaux

Vayikra, chapitre 22, versets 26 à 33,

### PARACHA

Les enfants, ce Chabbath, nous n'allons pas lire la *Paracha* habituelle, mais un passage relatif à la **fête de Souccot**, qui se trouve dans le livre de Vayikra, chapitre 22, versets 26 à 33, puis, tout le chapitre 23, jusqu'à la fin.

**? De quoi nous parle le chapitre 23 ?**

Bravo ! Ce chapitre nous parle de **toutes les fêtes de l'année juive** (en commençant d'abord par le Chabbath, puis en citant, les unes après les autres, toutes les fêtes).

**? D'après la Torah, quelle est la première fête de l'année ?**

Pessa'h car, d'après la Torah, **Nissan est le premier des mois**.

**? Quelle fête vient après Pessa'h ?**

Bravo ! **Chavou'ot**, cinquante jours après Pessa'h.

**? Quelle fête arrive après Chavou'ot ?**

Bravo ! Nous arrivons au mois de *Tichri*, qui est le **septième mois** d'après la Torah. Et le 1er *Tichri*, c'est **Roch Hachana**.

**? Ensuite, qu'y a-t-il ?**

Bravo ! Le 10 *Tichri*, c'est Kippour.

**? Et ensuite, qu'y a-t-il ?**

Bravo ! Le 15 *Tichri*, c'est **Souccot**.

**? Combien de temps dure la fête de Souccot ?**

Bravo ! Sept jours.

**? Y a-t-il une différence entre le premier jour de Souccot et les suivants ?**

Bravo ! En Israël, le premier jour est un **Yom Tov/jour chômé** (en dehors d'Israël, les DEUX premiers jours de Souccot sont des jours chômés), et les jours suivants s'appellent *'Hol Hamo'ed*.

**? Quelle fête arrive après Souccot ?**

*Chémini 'Atsérèt*, et c'est un **Yom Tov**.

**? Quelle est l'appellation spéciale de la fête de Souccot ?**

Voir suite en page 4



## HALAKHA



**Rappel :** L'obligation de manger dans la *Soucca* à *Souccot* n'existe que pour les hommes. Les femmes n'ont aucune obligation d'aller dans la *Soucca* pour manger, même si elles mangent du pain.

Le *Choul'han 'Aroukh* écrit qu'il est obligatoire le premier soir de *Souccot* de **manger dans la *Soucca***. Et même si on n'y a mangé qu'un seul *Kazaït* (volume d'une grosse olive) de pain, on est quitte de cette obligation. Les jours suivants, même s'il s'agit de jours de *Chabbath* et *Yom Tov* (lors desquels on est obligé de manger du pain), l'obligation de manger dans la *Soucca* n'existe que si on y mange **au moins un *Kabétsa*** (volume d'un œuf) **de pain**. Par contre, le premier soir de *Souccot*, même si on ne mange qu'un seul *Kazaït* de pain, on doit le manger dans la *Soucca*.

? Pourquoi cette exigence ?

Il y a un lien entre le 15 *Nissan* (premier soir de *Pessa'h*) et le 15 *Tichri* (premier soir de *Souccot*) : de même que le premier soir de *Pessa'h*, il est obligatoire de manger un ***Kazaït de Matsa*** (alors que lors des autres repas de *Pessa'h*, c'est facultatif), le premier soir de *Souccot*, il y a une **obligation de manger un *Kazaït de pain dans la Soucca*** (alors que lors des autres repas de *Souccot*, c'est facultatif).

? Peut-on consommer un *Kazaït* de gâteau, au lieu d'un *Kazaït* de pain ?

Non. **Il faut que ce soit du pain** (de même qu'à *Pessa'h*, il faut que ce soit de la *Matsa*).

? Peut-on dire la *Brakha* de *Léchèh Bassouca* même si on ne consomme qu'un *Kazaït* de pain dans la *Soucca* ?

Le premier soir de *Souccot*, oui. Mais lors des autres repas, il faudra consommer **au moins un *Kabétsa* pour pouvoir dire cette *Brakha***.

? Y a-t-il lieu de consommer plus d'un *Kazaït* de pain dans la *Soucca* le premier soir de *Souccot* ?

Oui. Le *Choul'han 'Aroukh* n'a parlé que du minimum, pour une personne qui n'a pas plus de pain. Si on en a plus, il convient de manger **plus d'un *Kabétsa de pain dans la***

*Soucca*, pour agir en fonction de l'opinion qui dit que, pour pouvoir dire la *Brakha* de *Léchèh Bassouca* le premier soir de *Souccot*, il faut manger cette quantité de pain (plus d'un *Kabétsa*) dans la *Soucca*.

? Y a-t-il un temps à respecter pour manger le premier *Kazaït* ?

Oui. De même qu'à *Pessa'h* on se dépêche de manger le *Kazaït* de *Matsa*, à *Souccot* on doit **se dépêcher de manger le *Kazaït de pain***. On le mangera donc, **si possible, en deux minutes**. Sinon, on le mangera en **quatre minutes maximum**.

? Peut-on parler au milieu de la consommation de ce *Kazaït* ?

Rav Elyashiv dit que ce n'est pas interdit. Mais c'est à éviter, pour **ne pas prolonger le temps de consommation** du *Kazaït*.

? Y a-t-il une pensée spéciale à avoir lorsqu'on mange ce *Kazaït* ?

Il y a évidemment la première pensée générale à avoir : se rendre quitte de la *Mitsva* d'être **installé dans la *Soucca* à *Souccot***. Mais le *'Hida* ajoute que le premier soir de *Souccot*, il y a une pensée supplémentaire à avoir : celle de manger son **premier repas le premier soir de *Souccot* dans la *Soucca***.

? Après avoir terminé son premier repas de *Souccot*, si on veut, avant d'aller dormir, remanger du pain, combien pourra-t-on en manger hors de la *Soucca* ?

Le premier soir de *Souccot*, une fois qu'on a mangé son *Kazaït* de pain dans la *Soucca*, on pourra, plus tard dans la soirée, manger hors de la *Soucca* jusqu'à un *Kabétsa* de pain. Car l'obligation du premier soir de manger un *Kazaït* de pain dans la *Soucca* ne concerne **que le premier *Kazaït***.

? Le premier soir de *Souccot*, après avoir mangé ce premier *Kazaït* dans la *Soucca*, si on veut prolonger le repas hors de la *Soucca*, pourra-t-on manger autant de pain qu'on veut ?

Non. Le premier soir de *Souccot*, on ne pourra manger encore **jusqu'à un *Kabétsa de pain hors de la Soucca*** que si on a fait *Birkat Hamazone* pour le *Kazaït* mangé dans la *Soucca*, et qu'on remange donc du pain dans un deuxième repas.



## MICHNA

La *Michna* nous dit que les **femmes, les serviteurs non-juifs et les enfants sont dispensés** de la *Soucca*.

? Pourquoi les femmes (et les serviteurs non-juifs) sont-ils dispensés de cette *Mitsva* ?

Bravo ! Car la *Mitsva* de *Soucca* est une **Mitsva positive liée au temps** ; et les femmes (et les serviteurs non-juifs) sont dispensés des *Mitsvot* entrant dans cette catégorie.

📖 Le *Barténoura* dit que nous apprenons la dispense des femmes d'un verset du livre de *Vayikra* que nous lisons à *Souccot*, qui dit : "*Kol Ha'ézra'h Béisra'el*", et dans lequel le mot "*Ezra'h*" vient **inclure les hommes et exclure les femmes**.

? Pourquoi avons-nous besoin de ce verset pour dire que les femmes ne sont pas obligées d'accomplir la *Mitsva* de *Soucca* ?

Car, sans ce verset, nous aurions cru que, de même que **les femmes doivent manger de la Matsa à Pessa'h**, elles doivent manger dans la *Soucca* à *Souccot*.

? Lorsque la *Michna* nous dit que les enfants sont dispensés de la *Mitsva* de *Soucca*, d'enfants de quel âge parle-t-elle ?

Bravo ! Elle parle des **enfants qui ont encore besoin de leur mère**.

Nous déduisons cela de la suite de la *Michna*, qui dit :

"*Katan Chééno Tsarikh Léimo 'Hayav Bésoucca*", "un enfant qui n'a pas besoin de sa mère doit accomplir la *Mitsva* de *Soucca*".

? Qu'appelle-t-on "un enfant qui a besoin de sa mère" ?

La *Guémara* explique que c'est un enfant qui, **lorsqu'il se réveille la nuit, appelle plusieurs fois sa mère**. Car si, à ce moment-là, il ne l'appelle qu'une seule fois, il n'est pas considéré comme "ayant besoin d'elle".

La *Michna* termine en racontant que la belle-fille de *Chammaï* a eu un garçon. Et, dès la naissance de ce bébé, *Chammaï* a ouvert le toit de sa chambre et mis des feuillages dessus, pour que le **berceau de l'enfant soit sous une Soucca**.

? Que vient nous apprendre cette histoire ?

Elle montre que, même si lorsque les enfants sont petits, ils sont dispensés de la *Soucca*, *Chammaï* était très pointilleux sur cette *Mitsva*. A tel point que, dans sa famille, on faisait dormir même les bébés sous la *Soucca*, car *Chammaï* était *Ma'hmir* (rigoureux) d'y **faire dormir même les enfants qui ont encore besoin de leur mère**.

Par contre, les *Hakhamim* disent que si un enfant a encore besoin de sa mère, il n'y a pas de sens à le faire dormir dans la *Soucca*, puisque sa mère elle-même n'y est pas.

## KÉTOUVIM

## HAGIOGRAPHES

Dans ce *Passouk*, le roi *Chlomo* déclare : "Un homme de colère **entraîne la dispute**. Et quelqu'un de furieux a de **nombreux péchés**."

*Rachi* explique qu'un homme coléreux attire sur lui la dispute, c'est-à-dire qu'il **attire sur lui l'attribut de justice** d'Hachem, et sera jugé selon cette rigueur.

Le *Métsoudat David* dit qu'un homme coléreux a l'habitude de provoquer des **disputes entre les gens**. Et lorsqu'il laisse libre cours à sa fureur, il ne se maîtrise plus, et accumule forcément de **grands péchés**. En effet, nos Sages ont dit : "Quiconque se met en colère, même la *Chékhina* (présence divine) n'est pas importante à ses yeux".

Le *Ralbag*, quant à lui, explique qu'un homme coléreux attire contre lui-même des disputes. Car dans sa grande colère, il parle mal, se comporte mal, et attire donc sur lui **l'opposition des gens**, qui chercheront à le faire tomber. Et effectivement, il tombera dans de grands malheurs.

La colère détruit non seulement physiquement (à travers tous les ennemis du coléreux, qui veulent lui nuire), mais **même spirituellement** (car même si le coléreux étudie la Torah, celle-ci ne le freine plus lorsqu'il est en colère ; et il en vient donc à de graves péchés).

Le *Malbim* remarque que, dans le *Passouk*, il y a deux termes pour désigner la colère :

- *Af*, qui désigne une colère extérieure, **superficielle** ;
- *Héma*, qui désigne une **fureur profonde**.

Celui qui n'est en colère qu'extérieurement garde une certaine maîtrise de lui-même. Alors que celui qui est furieux intérieurement s'abat impulsivement sur ses opposants, même s'il n'est **pas du tout logique de s'énerver autant contre eux**.

Ce *Passouk* attire donc notre attention sur les **méfais de la colère**. Que D.ieu nous en préserve !



## PROPHÈTES

Les enfants, ce Chabbath, nous allons lire en *Haftara* le dernier chapitre de *Zékharia*.

Après plusieurs essais infructueux, où Gog avait tenté de s'emparer de Yérouchalaïm (il avait été bloqué à l'entrée de la ville), cette fois, Hachem lui permettra de rentrer dans la ville, et même de commencer à **partager une partie du butin qu'ils voleront** à ses habitants.

Hachem suscitera chez les *Goyim* une envie de se joindre à Gog, et tous les peuples se rassembleront à Yérouchalaïm pour faire la guerre contre les habitants de la ville.

A un certain moment, Hachem va créer une **panique chez ces peuples**, qui commenceront à s'entretuer.

Après ces massacres et cette épouvante, Hachem finira par être reconnu Roi sur terre. Il sera reconnu unique, et Son Nom unique. **On ne l'appellera plus que par Son vrai Nom**, et pas par tous les Noms que nous utilisons actuellement.

Tous les survivants qu'il restera parmi les *Goyim* viendront fêter chaque année cette grande victoire d'Hachem et se prosterner à Yérouchalaïm lors de la fête de *Souccot*, et ceux qui ne viendront pas se prosterner à *Souccot* seront **privés de pluie pour toute l'année** à venir.

? Pourquoi spécialement cette punition ?

Bravo ! Parce qu'à **Souccot, nous prions justement pour la pluie**.

Le texte dit ensuite que les familles d'Égypte qui ne viendront pas auront des épidémies.

? Pourquoi évoquer précisément les familles égyptiennes ? Et pourquoi leur punition est-elle différente de celle des autres peuples ?

Parce que **l'Égypte n'a pas besoin de pluie**, étant traversée par le Nil.

Une fois que cette épidémie se déclenchera sur les Égyptiens, elle s'abattra sur tous les autres peuples (qui, jusque-là, auront simplement été privés de pluie).

Le dernier verset de *Zékharia* nous dit qu'à cette époque, les casseroles et les marmites seront toutes saintes, car on n'y cuira que de la **viande des sacrifices**. Ces derniers seront tellement nombreux que les gens ne consommeront plus à Yérouchalaïm de viande profane, mais juste de la viande des sacrifices, et il n'y aura plus de vendeurs d'animaux à Yérouchalaïm, car tous les gens qui auront des troupeaux les offriront gratuitement, tant **l'envie d'offrir des sacrifices à Hachem sera grande**.

En espérant qu'avec l'aide d'Hachem, cette *Haftara* s'appliquera ce *Souccot* déjà !

## PARACHA SUITE

### Suite de la Page 1

La réponse est indiquée par le verset 40, qui nous dit : "Et vous vous **réjouirez devant Hachem votre D.ieu pendant sept jours**." Effectivement, *Souccot* est appelé "*Zman Sim'haténou*", "le temps de notre joie".

? Quel autre nom porte la fête de *Souccot* ?

La réponse est indiquée au verset 39, qui nous dit : "*Béosfékhèm Ete Tévousat Haarets*", "lorsque vous rassembleriez la récolte de la terre."

*Souccot* s'appelle '**Hag Haassif**'. C'est la fête où on rassemblait tous les **restes de récolte** qui étaient encore dans les champs, avant que ne commence l'hiver froid et pluvieux.

? Quelles *Mitsvot* importantes se présentent à nous à *Souccot* ?

Bravo ! La *Mitsva* de "**remuer**" les **quatre espèces** (*Loulav*, *Etrog*, *Hadass* et *Arava*) et celle "**d'habiter**"

**dans la Soucca** (y manger, y dormir, s'y promener, etc., essayer d'y vivre comme nous l'aurions fait dans notre propre maison).

? En souvenir de quoi la Torah nous demande-t-elle d'habiter dans la *Soucca* ?

Bravo ! Le verset 43 nous dit que c'est en souvenir du fait qu'Hachem a hébergé les *Bné Israël* dans des *Souccot* lorsqu'il les a fait sortir d'Égypte.

? De quelle *Souccot* s'agit-il ?

La *Guémara* rapporte une discussion à ce propos. Selon *Rabbi Akiva*, ces *Souccot* étaient des vraies cabanes que les *Bné Israël* avaient construites dans le désert, mais selon *Rabbi Éliézer*, il s'agissait des **nuées de gloire** par lesquelles Hachem a protégé les *Bné Israël* pendant les quarante ans où ils étaient dans le désert (et effectivement, la *Halakha* a retenu cette opinion).



## HISTOIRE

Un jeune homme d'une trentaine d'années cherchait désespérément un **emploi stable**, pour pouvoir **nourrir sa famille**.

Un jour, après une journée éreintante dans laquelle il a enchaîné des entretiens d'embauche qui n'ont pas été concluants, il a décidé de **prendre un peu l'air** au bord de la mer avant de rentrer chez lui.

Marcher sur le sable et être fouetté par le vent lui fait du bien. Et il en profite pour **prier Hachem qu'il puisse enfin trouver un emploi stable**.

À un moment, il réalise qu'il n'est pas seul car il entend, près de lui, des pleurs. Il s'approche, et il voit un jeune adolescent, la tête entre les genoux, et qui pleure.

L'adolescent lui dit qu'il va bien, mais l'homme n'en a franchement pas l'impression... Il demande au jeune homme quel est son prénom, et celui-ci lui répond "Motty", puis se **remet à pleurer**.

L'homme lui demande : "Comment comptes-tu rentrer chez toi ? À cette heure-ci, il n'y a plus de bus. A moins que..." Et Motty répond : "Effectivement, **je ne comptais pas rentrer chez moi...**"

L'homme lui dit : "Mais évidemment qu'il faut rentrer ! Viens, je t'accompagne !" Et comme il faisait très froid, Motty a finalement accepté de rentrer chez lui.

Il n'osait plus y entrer, car il venait de se faire **renvoyer de l'école pour la quatrième fois** de l'année, et ne savait pas comment annoncer cela à ses parents.

C'était, cependant, un enfant distingué et élégant.

Avant que Motty ne descende de la voiture, l'homme lui a dit : "Lorsqu'on est confronté à des difficultés, il faut s'adresser à Hachem. **Il nous écoute toujours**, même lorsqu'on pourrait croire que non."

Motty le regarde, descend de la voiture, et lui dit : "Merci beaucoup."

L'homme reprend la route, heureux d'avoir pu aider Motty et ayant l'impression, sans savoir pourquoi, d'avoir sans doute sauvé une vie.

Le lendemain, il repasse de nouveau plusieurs

entretiens d'embauche. Et avant de passer le dernier de la journée, il **supplie Hachem** de faire en sorte qu'il soit concluant...

Mais le patron cherchait quelqu'un de très expérimenté, et l'homme n'était donc pas adapté... Il s'est dit : "Mais

**comment pourrais-je avoir de l'expérience si personne ne veut m'employer ? !**"

Alors qu'il allait quitter la pièce, il voit un jeune homme au regard triste, mais dont les yeux s'illuminent une fois qu'il l'aperçoit. C'est le fils du patron qui, en montrant à son père celui qui voulait être embauché par lui s'exclame : "Papa ! C'est lui ! C'est l'homme dont je t'ai parlé, qui m'a **sauvé la vie !**"

Le patron dit à l'homme : "Cher monsieur, si vous n'étiez pas intervenu ce jour-là, je ne sais pas où serait mon fils aujourd'hui." Il sort un **contrat de travail**, et lui propose de le signer.

L'homme, étonné, lui dit : "Mais je n'ai pas réussi l'entretien d'embauche !" Le patron répond : "Vous l'avez réussi d'une autre manière."

L'homme accepte, heureux. Motty le félicite, et lui dit : "Merci pour ce que vous m'avez dit lorsque je suis sorti de votre voiture. Ça a marché ! Je me suis adressé à Hachem, et **Il m'a exaucé** : j'ai retrouvé une école."

Un an plus tard, l'homme et Motty étudient, comme chaque matin, ensemble pendant une heure. Puis l'homme raccompagne Motty, qui lui confie : "Je vous remercie infiniment d'être intervenu l'autre fois, à la plage. Car effectivement, j'avais alors décidé de mettre **fin à mes jours**. Mais vous m'avez sauvé !"

L'homme est choqué par ce qu'il entend. Il supposait cela, mais en a alors eu la confirmation claire. Et, après avoir levé les yeux au ciel, il s'est exclamé : "Merci Hachem !"

Dans la vie, il est impressionnant de constater combien Hachem fait en sorte que **chacun de nous soit là où il doit être au moment** où il doit l'être...





## Question

Adam et Élie sont **deux associés** qui font leurs affaires ensemble. Ils ont récemment **acheté plusieurs appartements** qu'ils louent pour *Souccot*.

Au bout de quelque temps, ils décident de vendre un de leurs appartements avant *Souccot* dans lesquels ils étaient associés, à 60% pour Adam et 40% pour Élie. Comme prévu, ils le revendent plus cher qu'à l'achat. Il faut maintenant **partager l'argent perçu par la vente**, qui se divise en deux : l'argent qu'ils ont investi ainsi que la plus-value.

Concernant l'argent investi, il est clair que chacun

reprend la somme qu'il a initialement investi, à savoir 60% pour Adam et 40% pour Élie. Quant à la plus-value, un désaccord s'installe entre Adam et Élie : Adam prétend qu'étant donné qu'il a investi 60%, il lui revient 60% de la plus-value. Par contre Élie prétend que puisque la plus-value **provient de la totalité de l'appartement** et qu'il n'aurait en aucun cas pu l'acheter sans sa part, il lui revient 50%.

La plus-value se divise-t-elle à **part égale ou proportionnellement** à l'investissement de chacun ?

GUEMARA



La plus-value se divise-t-elle à part égale ou proportionnellement à l'investissement de chacun ?

A toi !



- Ketouvo 93a "Amar Chmouel" jusqu'à 93b "Hasakhar Laemtsa" (le deuxième)
- Roch Ketouvo chap.10 paragraphe 10 jusqu'à "Demoukha'h Hou"
- Choul'han 'Aroukh ('Hochen Michpat) chap.176 alinéa 5, ainsi que le Sma alinéa 15

## RÉPONSE

Dans notre cas, la plus-value se **partagera équitablement** entre Adam et Élie. En effet, comme l'explique le *Roch*, si Adam comptait percevoir dans la plus-value la partie relative à son investissement, il aurait **dû le dire clairement et le stipuler précisément dans le contrat**, comme on se l'attend pour un détail si important. N'ayant pas agi ainsi, nous soutenons qu'il pensait que la répartition se ferait équitablement et qu'il tablerait sur sa compétence manifeste dans les affaires, en vue de récupérer son argent par d'autres moyens. Le *Sma* ajoute l'argument de Élie, qui dit que puisqu'il n'aurait pas pu avoir cette plus-value sans Élie, cela lui donne le **droit de toucher 50 %** de la plus-value.

CHMIRAT  
HALACHONE  
en histoire

Le 'Hafets 'Haïm nous enseigne : "La querelle est grave car expose au danger." (Chemirat Halachone, Zekhira chap. 15)

## LE CAS DE LA SEMAINE

Un groupe d'amis nombreux se réunissent sous la *Soucca* avec de belles paroles de Torah. Soudain, Lévi dit : "ah, qu'est-ce qu'on est bien ! Pas comme ce pauvre Chim'on qui n'est pas venu et qui **transgresse en ce moment même la Mitsva de la Soucca !**"

QUESTION

Lévi peut-il tenir de tels propos ?

Réponse



Lévi n'a pas le droit de dire cela, et il transgresse de nombreux interdits et une recommandation importante. D'abord, ses propos sont calomnieux (*Motsi Chem Ra'*). Ensuite, il accroît sa faute car son auditoire est nombreux. Il ne juge pas favorablement Chim'on qui a peut-être des contraintes l'empêchant d'accomplir la Mitsva de la *Soucca*. Il commet un Bitoul Torah en coupant des Divré Torah par du Lachone Hara'. Enfin, il est fortement recommandé de respecter la sainteté de la *Soucca* en n'y tenant, autant que faire se peut, que des paroles de Torah ; ce qui n'est pas l'objectif de ses paroles...

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'hanan Moché Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements :

☎ 01 77 50 22 31

📞 +972 54 679 75 77

✉ avotoubanim@torah-box.com